

Centre 1901- Encaissement et réaffectation de recettes

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de la réunion du 11 avril 1994, le Conseil Municipal était informé du développement des activités du Centre 1901 notamment dans le domaine de la formation des bénévoles qui font vivre les associations bisontines - notamment les petites associations.

Ces actions de formation se traduisent par l'organisation de stages, journées de réflexion, visites d'organismes avec lesquels les associations ont souvent à faire, moyennant une participation financière.

Une recette de 5 700 F a été encaissée dans ce cadre.

Sur avis favorable de la Commission Vie Associative - Vie des Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'inscrire cette somme de 5 700 F en recettes au chapitre 945.91 / article 709 (autres produits d'exploitation) / code service 41071,

- de réaffecter cette somme en dépenses au même chapitre / article 645 (autres prestations) / code service 41071, pour permettre la poursuite de ces actions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.